

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 21 juillet 2026 Par suite d'une convocation en date du 9 juillet 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 21 juillet 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, maire. Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Swetlana Gobet, M. Julien Langloys, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Louis Buda, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Christophe Piazzoni, M. Cyril Revillard, Mme Gaëlle Ramirez, M. Aurélien Chamosset, M. Marc Lavorel Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absente ayant donné procuration : Mme Mona Fourrier à Mme Swetlana Gobet Absent : M. Aurélien Zielatkiewicz Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Gaëlle Ramirez est désignée pour remplir cette fonction.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 1 Votants : 14 Délibération n°D_2026_07_21_05	

Objet : Nomination des membres pour les commissions thématiques de la CC Usse et Rhône

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que, d'une manière générale, le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'état du département, d'exécuter les décisions du conseil municipal,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2025-0024 du 3 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône,

Vu la délibération de la n°CC Usse et Rhône n°134/2026 du 9 juin 2026 portant création des commissions thématiques intercommunales,

Vu le pacte de gouvernance adopté lors du conseil communautaire du 28 avril 2026 et notifié aux communes membres de la CC Usse et Rhône pour avis,

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que la CC Usse et Rhône a créé 10 commissions thématiques intercommunales,

Considérant que le pacte de gouvernance de la CC Usse et Rhône stipule que chaque commune peut proposer un élu issu du conseil municipal à chaque commission et qu'il précise que le vice-président, s'il est membre du conseil municipal de la commune, n'est pas concerné et qu'un autre élu peut être nommé,

Monsieur le Maire rappelle les commissions créées par la CC Usse et Rhône :

Commission	Grandes lignes des actions menées
Administration générale et ressources humaines	• Statuts, fonctionnement • Gestion, carrières • Formations • Gestion des ressources humaines
Finances – Comptabilité	• Suivi des budgets • Fiscalité • Services comptables • Programmation budgétaire

SLO

Commission	Grandes lignes des actions menées
Urbanisme	• SCoT Usses et Rhône • Évaluations et évolutions des documents d'urbanisme • Habitat – logement
Développement économique	• Suivi des zones d'activités • Aménagement des ZAE • Promotion économique • Soutien aux entreprises
Mobilité et transports Environnement	• Organisation des mobilités • Véloroutes • Transports scolaires • Léman express • Actions environnementales
Gestion des déchets	• Collecte des ordures ménagères • Collecte du tri • Gestion des déchetteries • Contrat de Territoire • Valorisation des déchets
Assainissement des eaux usées	• Gestion des équipements (stations d'épuration, postes de relevage, réseaux) • Projets d'investissement • Mise en conformité des installations • Schéma directeur d'assainissement, plans de zonage
Communication, événements et relations avec les communes	• Gérer les événements, inaugurations • Sites internet, intranet, outils de communication • Bulletins communautaires • Organisation d'événements particuliers • Rapports avec la presse
Bâtiments – Travaux	• Suivi des travaux • Gestion des sites et des bâtiments • Entretien, fonctionnement, service • Gens du voyage (sédentarisation)
Social, Enfance, Jeunesse	• Suivi des multi-accueils • Politique des centres de loisirs • Gestion des maisons de santé et des baux • CIAS – EHPAD

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de commission tourisme dans la mesure où cette compétence est déléguée à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme qui dispose de son propre comité de direction.

Monsieur le Maire précise que ces commissions sont sous la présidence des vice-présidents suivants :

Commission	Vice-présidents ayant la responsabilité
Administration générale et ressources humaines	David BANANT, 1 ^{er} Vice-président
Finances – Comptabilité	David BANANT, 1 ^{er} Vice-présidente
Urbanisme	Florian ZUCCALLI, 8 ^{ème} Vice-président
Développement économique	Paul RANNARD, 4 ^{ème} Vice-président
Mobilité et transports Environnement	Emmanuel GEORGES, 2 ^{ème} Vice-président
Gestion des déchets	Pierre-Alain REY, 10 ^{ème} Vice-président
Assainissement des eaux usées	Rémi PONCET, 3 ^{ème} Vice-président
Communication, événements et relations avec les communes	Marcelle CURTENAZ, 7 ^{ème} Vice-président
Bâtiments – Travaux	Philippe JACQUESON, 6 ^{ème} Vice-président
Social, Enfance, Jeunesse	Jérémy COURLET, 5 ^{ème} Vice-président

Monsieur le Maire rappelle que la capacité maximale de chaque commission est de 26 élus, soit 1 par commune, excepté le vice-président, soit un total maximal de 27 membres.

Monsieur le Maire précise que la commune dispose de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CC Usses et Rhône pour proposer ses membres soit jusqu'au 18 août 2026 et que la composition définitive sera entérinée lors du conseil communautaire du 8 septembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- **NOMME** les membres suivants aux commissions thématiques intercommunales :
 - Administration générale et ressources humaines : Mona FOURRIER
 - Finances - Comptabilité : Anne-Marie CECCON
 - Urbanisme : Georges CANICATTI
 - Développement économique : Anne-Marie CECCON
 - Mobilité et transports - Environnement : Pierrette BATON MARECHAL
 - Gestion des déchets : Pierrette BATON MARECHAL
 - Assainissement des eaux usées : Georges CANICATTI
 - Communication, événements et relations avec les communes : Svetlana GOBET
 - Bâtiments – Travaux : Marc BRUNIER
 - Social, Enfance, Jeunesse : Gaëlle RAMIREZ

- **NOTIFIE** cette délibération à la Communauté de Communes Usses et Rhône.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Délibération certifiée exécutoire par le Maire compte tenu :	Extrait conforme au registre des délibérations.
De la télétransmission au contrôle de légalité le : 22 JUL. 2026	Fait à Contamine-Sarzin, le 21 JUL. 2026
De la publication ou notification le : 23 JUL. 2026	Le Maire, Le secrétaire de séance,
Et de la mise en ligne le : 23 JUL. 2026	 
	Georges Canicatti Gaëlle Ramirez

